

**Décision d'Appel à Candidature Interne** 19 DEC. 2025  
**Chef(fe) du Département Circulation Aérienne**  
**Pôle de la Navigation Aérienne**

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n° 35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

**DECIDE**

**ARTICLE UN/- OBJET**

L'Office National Des Aéroports lance un appel à candidature interne pour occuper le poste de **Chef(fe) du Département Circulation Aérienne** au sein du **Pôle de la Navigation Aérienne**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées par l'article 3 de la présente décision.

**ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE**

**1. Mission :**

- Optimiser l'utilisation de l'espace aérien ;
- Veiller à protéger les aéroports contre les obstacles artificiels ;
- Assurer la conformité des installations de navigation aérienne par rapport aux normes OACI et/ou nationales.

**2. Activités principales :**

**2.1 Volet « technique » :**

- Procéder aux études relatives à l'organisation et à la gestion optimale de l'espace aérien ;
- Introduire le concept de la navigation fondé sur les performances (PBN) dans l'espace aérien marocain ;
- Adapter les nouvelles procédures des services de la navigation aérienne (PANS/OPS) selon le nouveau concept PBN ;
- Assurer une veille technologique et réglementaire relative aux PANS/OPS ;
- Mettre au point des concepts d'espace aérien pour satisfaire des objectifs stratégiques explicites, tels que :
  - L'amélioration de la sécurité ;
  - L'accroissement de la capacité de trafic aérien ;



- o L'optimisation des flux de trafic aérien ;
- o L'atténuation d'impacts environnementaux.

- Assurer l'application du concept de gestion souple de l'espace aérien au niveau stratégique ;
- Coordonner les besoins civils et militaires dans le domaine de la circulation aérienne ;
- Participer aux réunions nationales, régionales et internationales portant sur l'orientation du trafic et le développement de l'espace aérien national ;
- Participer aux projets de recherche et développement portant sur l'étude de la fluidité, l'augmentation de capacité et la protection de l'environnement.

### 2.2 Volet « gestion des moyens humains » :

- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Définir les objectifs de l'équipe placée sous sa hiérarchie et procéder à son évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son développement ;
- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

### 2.3 Volet « contrôle interne et des performances » :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et en assurer une amélioration continue ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

## ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

<b>Niveau d'étude requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diplôme de contrôleur(se) de la circulation aérienne.</li> </ul>
<b>Nature de l'expérience recherchée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience minimale de 15 ans dans le domaine de la gestion du trafic aérien (ATM) ;</li> <li>• Détention de la qualification maximale (Instructeur Premier Contrôleur Radar) spécifiée par l'arrêté licence et qualification N°227-97 (4 Février 1997) modifié par Arrêté N°1309-01(10 Octobre 2001).</li> </ul>



*Handwritten initials: K, 27*

#### ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...);
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat suggère pour le poste pourvu.

#### ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à [appel\\_candidature@onda.ma](mailto:appel_candidature@onda.ma) (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **19 Dec 2025** au **02 Janv 2026** date de rigueur. *ARK*

**Adel El Fakir**  
Directeur Général  
Office National Des Aéroports

